



Ligue Hauts-de-France des Echecs

[ehdf.fr](http://ehdf.fr)

# CALENDRIER STATUTAIRE SAISON 2023 - 2024



Ligue Hauts-de-France des Echecs

[ehdf.fr](http://ehdf.fr)

1

ASSEMBLEE GENERALE  
SAMEDI 23 MARS 2024

2

ASSEMBLEE GENERALE  
ELECTIVE

SAMEDI 28 SEPTEMBRE 2024



### Article 6.2 des Statuts :

Les membres du Comité Directeur sont élus au scrutin de liste à un tour, par vote à bulletin secret lors de l'Assemblée Générale électorale.

Chaque liste doit comporter vingt (20) candidats éligibles et éventuellement jusqu'à trois (3) suppléants, répartis au minimum dans trois départements, dont un nombre minimum de licencié(e)s de chaque sexe garantissant leur représentation proportionnellement au nombre de licencié(e)s dans les clubs qui composent la Ligue selon les statistiques arrêtées le dernier jour de la saison sportive précédent les élections, un médecin, une personne âgée de moins de 26 ans au jour de l'élection et un arbitre impérativement mentionnés parmi les dix (10) premiers, et trois (3) suppléant(s).



### Article 6.2 (suite) :

Dix sièges sont attribués aux dix (10) premiers candidats de la liste qui a recueilli la majorité des suffrages exprimés. Les dix (10) autres sont attribués à la représentation proportionnelle suivant la règle du plus fort reste, entre les listes ayant obtenu au moins 10% des suffrages exprimés. En cas d'égalité, l'attribution du ou des dernier(s) siège(s) s'opère en faveur de la moyenne d'âge la plus faible.

Les listes sont déposées au siège de la Ligue au plus tard trois mois calendaires avant la date de l'élection. Après consultation du rapport de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales, si une liste n'est pas conforme aux dispositions précitées, notamment à raison de candidature(s) invalidée(s) et après intégration des trois (3) suppléants, elle est déclarée invalide par le Comité Directeur.



## 8.1 Élection

Est déclarée Président de la Ligue Hauts-de-France des Échecs, la personne qui figure en première position sur la liste ayant obtenu la majorité des suffrages.

Le mandat du Président s'éteint avec celui du Comité Directeur.

Le Président de la Ligue ne peut exercer sa qualité de président plus de trois mandats consécutifs de quatre ans.



Ligue Hauts-de-France des Echecs

[ehdf.fr](http://ehdf.fr)

2

# Commission de Surveillance des Opérations Electorales



ALMUDI Richard : président de la CSOE

DUPONT Daniel-Noël

JOSSIEN Jean



## 9.5 La Commission de Surveillance des Opérations Électorales de la Ligue

### 9.5.1 Fonctions

La Commission de Surveillance des Opérations Électorales a compétence pour :

- veiller à ce que les dispositions prévues par les statuts et le règlement intérieur concernant l'organisation et le déroulement du scrutin soient respectées ;
- émettre un avis sur la recevabilité des candidatures et le transmettre au Comité Directeur ;
- avoir accès à tout moment aux bureaux de vote, leur adresser tout conseil et former à leur intention toutes observations susceptibles de les rappeler au respect des dispositions statutaires ;
- se faire présenter tout document nécessaire à l'exercice de ces missions ;
- contrôler le dépouillement des votes ;
- exiger, en cas de constatation d'une irrégularité, l'inscription d'observations au procès-verbal, soit avant la proclamation des résultats, soit après cette proclamation.



### **9.5.1 Fonctions (suite)**

Quatre-vingt-dix (90) jours calendaires avant la date fixée pour les élections, les listes, arrêtées par la Ligue et dûment vérifiées par la Commission de Surveillance des Opérations Électorales, sont publiées sur le site de la Ligue Hauts-de-France des Échecs. Dans les quinze jours suivant cette publication, tout licencié membre d'un club affilié à la Fédération sur le ressort territorial de la Ligue peut réclamer l'inscription ou la radiation d'un électeur ou de son représentant omis ou indûment inscrit.

Les recours sont formés devant la Commission de Surveillance des Opérations Électorales par courrier électronique adressé à son Président qui en accuse réception.



Ligue Hauts-de-France des Echecs

[ehdf.fr](http://ehdf.fr)

# CALENDRIER STATUTAIRE SAISON 2023 - 2024



Date limite de dépôt des listes au siège de la ligue :

**Vendredi 07 juin 2024**

Date limite de dépôt du rapport de la CSOE

Et publication des listes:

**Lundi 24 juin 2024**

Assemblée Générale Elective :

**Samedi 28 septembre 2024**

(Lieu à définir dans la Zid sud)